

COMMUNE D'ALLAMAN

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

ENCADRES ROUGES : MODIFICATIONS DEPOSEES A L'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE



LEGENDE

Restrictions de droit public relevant de la LATC

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan de village et du plan de Verex

Zones d'affectation

- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - lettre d'identification des secteurs
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
- Zone de tourisme et de loisirs 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone desserte 15 LAT
- Zone desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone vétuste 16 LAT
- Zone vétuste protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT - île/île indicative

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à la LATC

- Limite forestière statique selon constatation du 9 août 2012 - soumise à enquête publique
- Limite de la bande constructible des 10 m à la limite forestière statique
- Limite des constructions nouvelles
- Espace réservé aux eaux selon Oeaux art. 41a, b et c
- Secteur de restrictions "inondations" A
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

Éléments relevant d'autres procédures ou mentionnés à titre indicatif

- Objet porté à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS) - n° d'identification
- Zone S et périmètre de protection des eaux
- Parc et jardin historique (COMOS)
- Objet porté à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale - n° d'identification
- Arrete de classement - n° d'identification
- Monument culturel : objet n°1 au recensement architectural
- Monument culturel : objet n°2 au recensement architectural
- Monument culturel : objet n°3 au recensement architectural
- Monument culturel : objet n°4 au recensement architectural
- Monument culturel : objet classé
- Monument culturel : objet inscrit à l'inventaire
- Région archéologique - n° d'identification
- Voie de communication historiques d'importance nationale - tracé avec substance
- Chemin de randonnée pédestre - tracé indicatif
- Itinéraire SuisseMobile à vélo - tracé indicatif

PLAN GENERAL

Echelle : 1/20000

N

